



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 22 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 22 mars à 18h, le Comité Syndical du PETR Pays Comminges Pyrénées, régulièrement convoqué le mercredi 16 mars, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Serre de Villeneuve-de-Rivière sous la présidence de Monsieur François ARCANGELI, Président.

Délégués en
exercice : 52

Délégués présents
avec voix
délibérative : 30

Quorum atteint

Votes pour : 30
Vote contre : 0
Abstention : 0

Délégués titulaires présents : 21 (avec le Président)

CC Cagire Garonne Salat (5)	Michel-Claude ABADIE – Jean-Claude DOUGNAC Raymond JOUBE – Marie-Christine LLORENS Corinne ORTET
CC Cœur et Coteaux du Comminges (10)	Magali GASTO OUSTRIC – Alain FRECHOU Julien LACROIX – Jean FERRERE Céline LAURENTIES BARRERE – Alain BOUBEE Elisabeth ROUEDE – Jean-Yves DUCLOS Michel DE GAULEJAC – Emilie SUBRA
CC Pyrénées Haut Garonnaises (5)	Alain PUENTE – Michel LADEVEZE Philippe CRAMPE – Jean-Pierre REBONATO Gérard BRILLET

Délégués titulaires excusés :

CC Cagire Garonne Salat	Philippe GIMENEZ – Marise MOURLAN Raymond NOMDEDEU – Brigitte SEGARD
CC Cœur et Coteaux du Comminges	Philippe BRILLAUD – Jean-Claude DURROUX Yves-Pierre BARRAU – Pierre SAFORCADA
CC Pyrénées Haut Garonnaises	Denis MARTIN – Eric AZEMAR – Patrick SAULNERON Dominique BERRE – John PALACIN

Délégués titulaires présents ayant procuration : 3

CC Cœur et Coteaux du Comminges (1)	Alain FRECHOU pouvoir de Jean-Claude DURROUX
CC Pyrénées Haut Garonnaises (2)	Alain PUENTE pouvoir de Denis MARTIN Serge COLLA pouvoir de Patrick SAULNERON

Délégués suppléants présents ayant voix délibérative : 6

CC Cagire Garonne Salat (3)	Henri GOIZET – Claudette ARJO Jean-Charles ROSELLO
CC Cœur et Coteaux du Comminges (2)	Gérald DAMEINS – Sébastien DAVAND
CC Pyrénées Haut Garonnaises (1)	Serge COLLA

Délégués suppléants excusés :

CC Cœur et Coteaux du Comminges	Monique REY – Annabelle FAUVERNIER
---------------------------------	------------------------------------

SOUS-PRÉFECTURE
01 AVR. 2022
SAINT-GAUDENS

Délibération n°2022-02-05

Vote du montant de la cotisation 2022 des 3 communautés de communes

Monsieur le Président rappelle que la cotisation 2021 pour les trois communautés de communes s'élevait à 4.20 euros par habitant.

Monsieur le Président propose qu'au vu de l'ensemble des missions confiées par les communautés de communes au Pays, en lien avec les compétences qu'elles exercent, et en vue de poursuivre et de renforcer la démarche de mutualisation, il est proposé de renforcer les moyens du Pays, en augmentant la cotisation par habitant de 0.49 € pour l'année 2022.

Cette augmentation vient couvrir les dépenses suivantes :

- Maintenance informatique : (0.30 €/habitant)
- ½ poste d'assistant administratif non pris en compte sur l'année 2021 : (0.19 €/habitant)

Cette augmentation proposée porte la cotisation en 2022 au montant de 4.69 € par habitant, soit une contribution par Communauté de Communes définie comme suit :

EPCI	Population municipale 2019	Montant cotisation 2022
CC Cagire Garonne Salat	17 696	82 994.24 €
CC Pyrénées Haut-Garonnaises	15 588	73 107.72 €
CC Cœur et Coteaux du Comminges	44 370	208 095.30 €
TOTAL	77 654	364 197.26 €

Monsieur le Président rappelle que les communautés de communes ont d'ores et déjà versé 6/12^{ème} de la cotisation, sur la base de la contribution 2021 conformément à la délibération n°2021-04-05 du Comité Syndical en date du 14 décembre 2021.



Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1

d'approuver cette proposition et de fixer le montant de la cotisation par habitant en 2022 à 4.69 €.

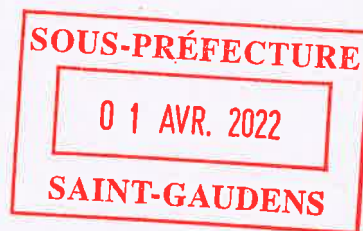
Article 2

d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 3

d'inscrire les crédits nécessaires au Budget 2022.

Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture le : **01 AVR. 2022**
Et publication, affichage ou notification le : **01 AVR. 2022**